



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du **19 MAI 2022**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 29 mars 2022

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

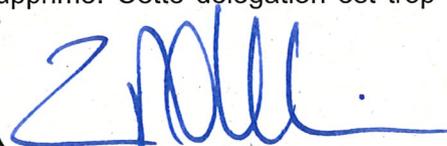
La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 29 mars 2022, portant sur:

la modification du droit de superficie distinct et permanent N° DDP 2610, sur la parcelle 2584
de Vernier, sise chemin des Carpières 6

est approuvée avec la(les) remarque(s) suivante(s):

L'article 3 de la présente délibération doit être supprimé. Cette délégation est trop large et
peu claire.




Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO